



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

22 Septembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 22 Septembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL92/SHAL N° 2021-148	20.09.2021	Arrêté préfectoral portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de 250 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), placée auprès du préfet des Hauts-de-Seine, réunie le 08 septembre 2021.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL N° 2021-148 du 20 septembre 2021 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets FJT 2021.	5

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/ SHAL N° 2021-148 du 20 septembre 2021 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de 250 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), placée auprès du préfet des Hauts-de-Seine, réunie le 08 septembre 2021

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312.1, L 313-1-1 relatifs à la procédure d'appel à projets, L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et les articles R 313-1 à R 313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 65 ;

Vu le décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne CLERC en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté n°2021-78 du 26 avril 2021 portant avis d'appel à projet 2021 relatif à la création de 250 places en foyers de jeunes travailleurs relevant de la compétence de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrête préfectoral n° 2021-140 du 16 août 2021 portant modification de l'arrête n° 2021-79 du 3 mai 2021 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'avis de la Commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2021 de création de 250 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) est annexé au présent arrêté sous la forme d'un classement. Cet avis est consultatif. Les décisions d'autorisation des places relèvent de l'autorité du Préfet des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 20 septembre 2021

La préfète déléguée pour l'égalité des chances
des Hauts-de-Seine

Anne CLERC

Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL N° 2021-148 du 20 septembre 2021 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets FJT 2021

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projets FJT 2021

Objet : Création de 250 places de FJT

1 dossier a été reçu à la DRIHL – UDHL des Hauts-de-Seine.

Après examen de celui-ci, à l'unanimité des membres de la Commission Départementale de sélection, lors de sa séance du 8 septembre 2021, l'**association COALLIA** pour le projet de création d'une résidence sociale – Foyer de Jeunes Travailleurs de 60 places, à Antony, reçoit un avis favorable avec 169 points sur 174.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances
des Hauts-de-Seine

Anne CLERC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>